

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE  
SOINS DE SANTÉ D'AYLMER  
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS  
31 DÉCEMBRE 2009**

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE  
SOINS DE SANTÉ D'AYLMER  
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS  
31 DÉCEMBRE 2009**

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport des vérificateurs	2
Résultats et réserve non consolidés	3
Bilan non consolidé	4
Flux de trésorerie non consolidés	5
Notes complémentaires	6 - 17

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de  
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

Nous avons vérifié le bilan non consolidé de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER au 31 décembre 2009 et les états non consolidés des résultats et réserve (déficitaires) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers non consolidés incombe à la direction de la coopérative. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers non consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers non consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

À notre avis, ces états financiers non consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Lévesque Marchand p.e.m.c.*

1

Gatineau, Québec  
Le 31 mars 2010

---

1 Par Louise Brulé-Sirois, comptable agréé auditeur

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER**  
**RÉSULTATS ET RÉSERVE (DÉFICITAIRE) NON CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions	672 \$	35 732 \$
Dons	13 970	43 082
Revenus de gestion	55 150	82 350
Revenus d'intérêts	2 102	6 227
Autres revenus	2 400	-
	<b>74 294</b>	<b>167 391</b>
<b>CHARGES</b>		
Intérêts sur dette à long terme	29 400	32 672
Salaires et avantages sociaux	15 613	15 751
Consultants	450	5 095
Sous-traitance	20 500	30 350
Publicité et promotion	2 556	2 993
Fournitures de bureau	240	4 998
Assurances	2 325	2 332
Cotisations	291	359
Fournitures	574	1 689
Honoraires professionnels	4 100	5 350
Amortissement des immobilisations corporelles	5 768	5 020
Quote-part de la perte nette du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	70 053	49 761
Frais de recrutement des médecins	2 530	3 339
Loyer	-	1 800
Frais de voyages	766	2 687
Intérêts et frais bancaires	50	-
	<b>155 216</b>	<b>164 196</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>(80 922)</b>	<b>3 195</b>
<b>RÉSERVE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT</b>	<b>(74 799)</b>	<b>(77 994)</b>
<b>RÉSERVE (DÉFICITAIRE) À LA FIN</b>	<b>(155 721) \$</b>	<b>(74 799) \$</b>

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER****BILAN NON CONSOLIDÉ****31 DÉCEMBRE 2009**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	10 554 \$	25 291 \$
Placements temporaires (note 3)	87 188	119 404
Débiteurs (note 4)	4 383	44 462
Frais payés d'avance	1 842	1 841
Avances au Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée (note 8)	93 350	53 000
Avances au Centre médical Aylmer-Lucerne	20 038	-
	<hr/> 217 355	<hr/> 243 998
PLACEMENT - FILIALE (note 5)	42 123	112 176
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	24 981	24 716
ÉCART D'ACQUISITION (note 2)	478 371	478 371
	<hr/> 762 830 \$	<hr/> 859 261 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	16 090 \$	10 629 \$
Subventions reportées	1 009	1 680
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	35 356	33 049
	<hr/> 52 455	<hr/> 45 358
DETTE À LONG TERME (note 9)	390 946	426 302
	<hr/> 443 401	<hr/> 471 660
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>		
Capital social (note 10)	475 150	462 400
<b>AVOIR DE LA COOPÉRATIVE</b>		
Réserve (déficitaire)	(155 721)	(74 799)
	<hr/> 319 429	<hr/> 387 601
	<hr/> 762 830 \$	<hr/> 859 261 \$

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER**  
**FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 15)</b>		
Excédent (déficit) de l'exercice	(80 922) \$	3 195 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 768	5 020
Quote-part de la perte nette du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	70 053	49 761
	(5 101)	57 976
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14)	(15 520)	(61 496)
	(20 621)	(3 520)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions des dépôts à terme	-	(8 000)
Encaissement des dépôts à terme	32 215	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 032)	(13 653)
	26 183	(21 653)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(33 049)	(30 504)
Émissions (net des rachats) de parts du capital social	12 750	36 450
	(20 299)	5 946
<b>DIMINUTION DE L'ENCAISSE</b>	(14 737)	(19 227)
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	25 291	44 518
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	10 554 \$	25 291 \$

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative de solidarité de soins de santé d'Aylmer a été constituée le 26 septembre 2001 en vertu du chapitre C-67.2 de la L.R.Q. visant les coopératives. En vertu de ses statuts de constitution, cette coopérative a pour objet d'exploiter une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres travailleurs ainsi que des biens et services à ses membres utilisateurs, dans le domaine des services de soins de santé et toute autre activité connexe.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers non consolidés de la coopérative sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### Placements

Les dépôts à terme sont désignés comme étant détenus à des fins de transactions et sont inscrits à leur juste valeur. La juste valeur des placements est déterminée par rapport aux valeurs publiées par les marchés à la fin de l'exercice. L'achat et la vente des placements sont comptabilisés à la date de règlement. Les coûts de transactions associés avec l'acquisition des placements et frais de gestion des placements sont comptabilisés comme dépense alors qu'ils sont encourus.

Le placement en actions dans une filiale est comptabilisé à la valeur de consolidation (note 5).

#### Constatation des produits

Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont gagnées en vertu du programme. Les revenus de gestion sont constatés lorsque les services ont été rendus. Les dons sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les intérêts créditeurs et autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représentant l'excédent du coût d'acquisition d'une filiale sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge, n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur. L'écart d'acquisition est rattaché aux unités d'exploitation et toute dépréciation possible est détectée en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

#### Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Mobilier de bureau

5 ans

#### Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### 3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Dépôt à terme, échu en janvier 2009	- \$	119 404 \$
Dépôt à terme, 1.05%, échéant en avril 2010 (juste valeur : 87 188\$)	87 188	-
	<hr/>	<hr/>
	87 188 \$	119 404 \$

### 4. DÉBITEURS

	2009	2008
Autres recevables	- \$	38 118 \$
TPS-TVQ à recevoir	3 315	1 111
Intérêts courus	1 068	5 233
	<hr/>	<hr/>
	4 383 \$	44 462 \$

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 5. PLACEMENT - FILIALE

	2009	2008
Actions de la filiale - Centre des Professionnels Aylmer-Lucerne Limitée (Note 2, 8, 11 et 13) (100% des actions de Catégorie A (525 actions), votantes, sans valeur nominale, dividende fixe et non cumulatif, rachetables au montant de 10 \$ l'action, convertibles en actions de la Catégorie F, participantes):		
Solde au début	112 176 \$	161 937 \$
Quote-part de la perte nette de la filiale	(70 053)	(49 761)
Solde à la fin	42 123 \$	112 176 \$

### 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009		2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	40 113 \$	15 132 \$	24 981 \$
			Valeur nette
			24 716 \$

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 7. CRÉDITEURS

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	4 975 \$	4 038 \$
Intérêts courus	2 365	2 641
Autre payable	8 750	3 950
	<hr/>	<hr/>
	16 090 \$	10 629 \$

### 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la coopérative avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2009	2008
Avances à la filiale - Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée, au taux de 3.0%, à vue (Note 2, 5, 11 et 13)	93 350 \$	53 000 \$

Au cours de l'exercice, la coopérative a chargé des frais de gestion à sa filiale - Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée totalisant 40 000\$ (40 000\$ en 2008). Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 9. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunt, remboursable par mensualités de 5 222\$ incluant les intérêts calculés au taux de 6.75%, échéant le 1er janvier 2019, cautionné par le Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	426 302 \$	459 351 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	35 356	33 049
	<hr/>	<hr/>
	390 946 \$	426 302 \$

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2010	35 356 \$
2011	37 783 \$
2012	40 377 \$
2013	43 148 \$
2014	46 109 \$

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 10. CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales.

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales et privilégiées.

Chaque membre (personne physique ou morale) doit détenir le nombre de parts de qualification exigé selon sa catégorie. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales de qualification détenu.

Catégories de parts de qualification:

**Membre utilisateur:** Le membre qui utilise les services offerts par la coopérative. Chaque membre doit détenir au moins 5 parts sociales. Ces parts sont payables en cinq versements de 10\$.

**Membre travailleur:** Le membre qui effectue tout genre de travail pour la coopérative doit détenir au minimum 5 parts sociales payables en un versement (les médecins sont exclus de cette catégorie).

**Membre de soutien:** Le membre qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte des objectifs de la coopérative. Ces membres doivent détenir 10 parts sociales payables en un versement.

**Membre auxiliaire:** Une personne de moins de 18 ans, sans droit de vote ni droit d'être élu à une fonction de la coopérative. Le membre auxiliaire aura accès aux services de la coopérative avec les mêmes avantages que le membre de 18 ans et plus. Il sera admis sans frais. Il doit faire partie d'une famille dont un parent ou un tuteur est membre.

Sous réserve des restrictions prévues à l'article 38 de la Loi sur les coopératives, le Conseil d'administration pourra rembourser à un membre les sommes versées sur ses parts sociales.

En fin d'exercice, le nombre de membres et le montant des parts souscrites et payées sont les suivants:

	<u>Nombre de membres</u>		<u>Parts souscrites et payées</u>	
	2009	2008	2009	2008
<b>Capital Social</b>	9 470	9 215	475 150 \$	462 400 \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

10. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante:

	2009	2008
Solde au début	462 400 \$	425 950 \$
Augmentation des parts sociales contre espèces	13 300	37 150
Remboursement des parts sociales	<u>(550)</u>	<u>(700)</u>
Solde à la fin	<u>475 150 \$</u>	<u>462 400 \$</u>

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 11. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE

La coopérative détient 100% des actions votantes et participantes du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée, société à but lucratif, constituée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies du Québec. La coopérative a comptabilisé son placement à la valeur de consolidation. Les états financiers sont non consolidés et les informations concernant les états financiers du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée, sont les suivantes:

	2009	2008
<b>ACTIF</b>		
À court terme	7 735 \$	14 363 \$
À long terme	<u>184 048</u>	<u>194 542</u>
	<u>191 783</u>	<u>208 905</u>
<b>PASSIF</b>		
À court terme	<u>163 117</u>	<u>104 507</u>
<b>RÉSULTATS</b>		
Produits	223 142	212 696
Charges	(253 195)	(222 457)
Frais de gestion à la coopérative	<u>(40 000)</u>	<u>(40 000)</u>
Perte nette	<u>(70 053)</u>	<u>(49 761)</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Activités d'exploitation	(16 898)	34 882
Activités d'investissement	(5 199)	(22 670)
Activités de financement	<u>26 186</u>	<u>(4 406)</u>
	<u>4 089 \$</u>	<u>7 806 \$</u>

---

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Politique de gestion des risques

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2009.

### Risque de taux d'intérêt

La coopérative gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les intérêts créditeurs ne représentent pas un revenu important pour la coopérative.

Les placements temporaires sont constitués de certificats de dépôt venant à échéance le 6 avril 2010 et portant intérêt aux taux de 1.05%.

La dette à long terme porte un taux d'intérêt et un échéance fixe. Par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

### Risque de change, de crédit et de marché

Selon les administrateurs, la coopérative n'est pas sujette à des risques importants de change, de crédit et de marché.

### Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des avances au Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée, des avances au Centre médical Aylmer-Lucerne et des créditeurs correspondent, selon les administrateurs, approximativement, à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme ne peut être déterminée avec suffisamment de précision.

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2009

---

### 13. ÉVENTUALITÉ

La coopérative se porte-fort des engagements au rachat des actions catégorie "F" du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée selon les modalités de la convention signée le 2 novembre 1983 pour la somme de 165 720\$.

### 14. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2009	2008
Débiteurs	40 079 \$	(23 207) \$
Frais payés d'avance	(1)	7
Avances au Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	(40 350)	(33 000)
Avances au Centre médical Aylmer-Lucerne	(20 038)	-
Créditeurs	5 461	(3 889)
Subventions reportées	(671)	(1 407)
	<hr/>	<hr/>
	(15 520) \$	(61 496) \$

### 15. FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts se détaillent comme suit :

	2009	2008
Intérêts versés	29 677 \$	32 847 \$

### 16. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 100% de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

**17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009.